

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

Le Maire ouvre la séance à 18H25

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, Adjoint

Mmes et MM. HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CANCEL, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BELISSANT-REYDET, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :	M. ROUX	à	M. BOLZE
	Mme MONNOT	à	Mme LEVIEL
	M. TRIFFAULT- MOREAU	à	Mme DIERICKX
	Mme VIAL	à	M. JACQUET
	M. FEVRE	à	M. FALCE

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, le Maire souhaite adresser, au nom de tous les élus, de sincères condoléances aux familles touchées par cette nouvelle attaque survenue mercredi dernier, en plein cœur de STRASBOURG et témoigner leur solidarité aux Strasbourgeoises et Strasbourgeois.

Le Maire présente le modèle des futurs panneaux présentant BEAUNE, Cité des Vins. Ces derniers seront visibles depuis le réseau autoroutier.

Le Maire laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – DELEGATIONS AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORT 2 – CREATION D'UNE CHARTE D'ETHIQUE DE LA VILLE DE BEAUNE POUR SES RELATIONS AVEC SES MECENES ET DONATEURS

(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte la Charte Ethique de la Ville de BEAUNE pour ses relations avec ses mécènes et donateurs dans le cadre des différents événements et projets culturels de la Ville, qui sera annexée à la convention de mécénat,
- valide les termes de la convention de mécénat financier ou de nature présentée,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les futurs mécènes et donateurs.

RAPPORT 3 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'OFFICE DU SPORT DE BEAUNE

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide les termes de la convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville et l'Office du Sport de BEAUNE,
- autorise le Maire à signer ce document contractuel.

RAPPORT 4 – ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE AU SPORT

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 1 480 € le montant de l'aide proposée aux clubs sportifs, au titre du fonds d'aide au sport,
- valide la liste des Clubs pouvant bénéficier de ce dispositif proposée par la Commission de l'Office du Sport réunie le 12 novembre 2018, à savoir :

Nom de l'Association	Nombre de dossiers retenus	Montant de l'aide proposée
Basket Olympique Beaunois	2	130,00 €
Beaune Echecs	1	25,00 €
Beaune Karaté Club	2	165,00 €
Boxing Club Beaunois	2	120,00 €
Cercle d'Escrime Beaunois	1	50,00 €
Ecole de Judo Beaunoise	3	210,00 €
Hisse et Haut	3	150,00 €
La Balle au Bond	1	140,00 €
La Saint Nicolas	2	190,00 €
Tennis Club de Beaune	1	130,00 €
Vélo Sport Club Beaunois	2	170,00 €

RAPPORT 5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE GERALDINE CHAMPANAY, COMPETITRICE BEAUNOISE, CHAMPIONNE INTERNATIONALE DE BILLARD

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à Mme Géraldine CHAMPANAY, compétitrice beaunoise, championne internationale de Billard, afin de l'aider à participer à différents championnats de la saison sportive 2018/2019, dont le championnat du Monde,
- note que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

RAPPORT 6 – GESTION DES EFFECTIFS

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ **Evolutions de postes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le tableau d'évolution des postes tel que présenté,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

❖ **Plan de formation 2019 – 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de formation telle que présenté et détaillé, permettant à la Collectivité de structurer ses formations en tenant compte des orientations stratégiques définies par les élus des projets de services et des besoins individuels des agents, au regard de la capacité financière de la Collectivité,
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

❖ **Recrutement de collaborateurs sous le statut de vacataire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le recrutement d'un Chargé de Mission, sous le statut de vacataire, pour conduire les missions liées au développement du Festival International du Film Policier,
- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

❖ **Mise à disposition de personnels au profit de Clubs Sportifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- dans le cadre du développement de sa politique en faveur du Sport, approuve le renouvellement de la mise à disposition d'agents municipaux au profit de l'Ecole de Judo Beaunoise et du Boxing Club,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les Présidents de Clubs concernés.

❖ **Extension du RIFSEEP à la filière culturelle au 01/01/2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'étendre le dispositif du RIFSEEP, tel que défini lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2016, aux Conservateurs Territoriaux de Bibliothèque, Attachés Territoriaux de conservation du Patrimoine, aux Bibliothécaires territoriaux et aux Assistants territoriaux de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques de la filière culturelle
- autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

RAPPORT 7 – GROUPEMENTS DE COMMANDES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la création de deux groupements de commandes concernant :
 - 1/ la fourniture de quincaillerie-visserie-peinture-plomberie
 - 2/ l'achat de fourniture de bureau et de papier
- autorise le Maire à signer les conventions définissant les modalités de mise en œuvre de ces deux groupements, annexées aux délibérations prises à cet effet,
- désigne la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud coordonnateur du Groupement de Commandes,
- autorise le Président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud à signer tous les documents relatifs à ces groupements, notamment les marchés et tout document d'exécution.

RAPPORT 8 – DECISION MODIFICATIVE – MOIS DE DECEMBRE 2018

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 9 – FIXATION DES TARIFS 2019

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs des différentes prestations présentées applicables au titre de l'exercice 2019 et dont le détail est retranscrit dans la délibération.

RAPPORT 10 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la situation de l'encours de la dette de la Ville et des taux d'emprunts actuels.

RAPPORT 11 – ESQUISSE DU BUDGET PRIMITIF 2019

(rapporteur : M. CHAMPION)

Après présentation de l'esquisse budgétaire à l'ensemble des élus, le Conseil Municipal procède au vote du budget dont le résultat est retranscrit dans les tableaux annexés au présent compte rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 20 H 55.

Affiché le 21 décembre 2018

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être sollicité auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00